

Inscription scolaire

Cette démarche est nécessaire pour les cas suivants :

- 1^{ère} inscription d'un enfant dans une école maternelle ou élémentaire publique du Havre (hors CP)
- Demande de changement d'école suite à un déménagement
- Demande de dérogation scolaire

Depuis la rentrée de septembre 2019, la scolarité des enfants est devenue obligatoire à partir de 3 ans.

Si votre enfant est né jusqu'au 31/12/2018, il devra être scolarisé à la rentrée de septembre 2021.

Préparer Ma Démarche

Quand effectuer ma démarche

Courant 2^e trimestre 2022

Pièces à fournir

- Livret de famille
- Carnet de santé
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (attestation d'assurance habitation, bail, facture eau - électricité - gaz - téléphone fixe, quittance de loyer non manuscrite, titre de propriété)
- Certificat de radiation (uniquement en cas de changement d'école)
- Justificatifs de garde en cas de séparation ou divorce :
 - dernier jugement de divorce (+ attestation de garde alternée en cas de garde alternée)
ou
 - attestation suivante, selon le cas, à télécharger dans "Liens et documents utiles" :
 - attestation de garde alternée et pièces d'identité des parents
 - attestation de garde pour parent isolé et pièce d'identité du parent ;
 - attestation de garde pour parents séparés et pièces d'identité des parents.

Effectuer ma démarche

Les dossiers sont à retirer à l'école maternelle de la Poterie Cap d'Antifer aux heures d'entrées et de sorties de l'école : Du Lundi au Vendredi : 8h50 ou 12h / 13h20 ou 16h30

ou par internet : delphine.grancher@ac-rouen.fr

Pour toutes informations supplémentaires, la directrice est joignable au 02.35.28.78.25 ou au 06.51.73.16.17 ou bien sur l'adresse mail ci-dessus.